

#### **DEVENEZ**

# CAPITAINE SUR NAVIRE DE 500 UMS

Le capitaine d'un navire de 500 (UMS) est responsable de l'expédition maritime et le représentant de l'armateur en toute circonstance.

Outre les aspects de navigation et d'exploitation du navire, il doit assurer l'encadrement de son équipage.

Le titulaire du brevet de capitaine 500 a acquis toutes les compétences d'un capitaine 200.

Il doit de plus :

- connaître les techniques de navigation pour s'éloigner jusqu'à 200 milles des côtes
- connaître les questions relatives à l'exploitation commerciale du navire et à sa stabilité pour charger le navire correctement et lui assurer un bon état de navigabilité
- être capable d'assurer la sécurité du navire et des passagers en toute circonstance
- posséder une bonne maîtrise de la langue anglaise courante et technique
- savoir rédiger un rapport de mer
- connaître les bases du droit et de l'économie maritimes afin de pouvoir représenter l'armateur auprès des interlocuteurs portuaires
- i être en mesure de respecter la réglementation visant à la protection du milieu marin

## **PREROGATIVES**

Cette formation concerne l'exploitation de navires inférieurs à 500 UMS qui naviguent à moins de 200 milles des côtes.

Le Brevet de Capitaine 500, est obtenu après 12 mois de navigation effective en tant qu'Officier Pont.

## **CONDITIONS D'OBTENTION DU DIPLOME**

- Avoir obtenu une note moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20, sans note éliminatoire, au cours de l'évaluation du module
- Tetre titulaire des modules spécifiques :
  - Certificat Général d'Opérateur
  - Médical II
  - Agent de Sureté du Navire
  - CAEERS
  - CQALI
  - CFBS
  - Justifier de 12 mois de navigation effective
  - Les cours nécessaires au niveau Médical II
  - Certificat Général d'Opérateur SMDSM



## ENTREZ DANS LE MONDE DES METIERS DE LA MER

## Conditions d'admission d'entrée en formation :

- Etre titulaire du brevet du Capitaine 200
  - Avoir 20 ansà l'entrée en formation
  - Etre reconnu apte
     à la navigation par un
     médecin du service des
     Gens de la Mer
  - > Etre titulaire d'une attestation de natation
    - Etre titulaire du médical |





## **CONDITIONS D'OBTENTION DU BREVET**

Avoir effectué un service en mer d'une durée égale à douze mois au moins au pont postérieurement à l'obtention du titre, dont six mois en qualité de capitaine ou d'officier breveté.

## **DUREE DE LA FORMATION**

Total d'heures : 535 h
Heures hebdomadaires : 36 h
Nb de jours par semaine : 5
Nb total de semaine : environ 14

## **CONTENU DE LA FORMATION**

Matières	Durées
Module P1-2 (Navigation)	
Navigation	40 h
Stage radar	30 h
Météorologie	10 h
Règles de barre	10 h
Tenue du quart	10 h
Anglais maritime	30 h
Total module P1-2	130 h

Module P2-2 (Manutention, arrimage de la cargaison et pêche)		
Description et construction	15 h	
Stabilité	60 h	
Entretien et réparation	15 h	
Sécurité	30 h	
Arrimage et manutention	15 h	
Total module P2-2	135 h	

Module NP-2 (Module National Pont)		
Gestion	40 h	
L'environnement réglementaire et le rapport de mer	40 h	
Total module NP-Appui	80 h	

Epreuves écrites	5 h
TOTAL FORMATION HORS FORMATIONS SPECIFIQUES	
(hors épreuves finales orales)	350 h

FORMATIONS SPECIFIQUES		
CQALCI	32 h	
CAEERS	30 h	
Enseignement médical niveau II	53 h	
Certificat restreint d'opérateur (CRO)	36 h	

TOTAL FORMATION « CAPITAINE 500 »	535 h

## POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS ET POUR POSTULER:

GIEP-NC Groupement pour l'Insertion & l'Evolution Professionnelles

Adresse : 38, Avenue James Cook BP 10013 - 98805 Nouméa Cedex

Téléphone : (+687) 28 78 63

Courriel : mer@giep.nc

www.giep.nc

